

Communiqué

ACE AVIATION ANNONCE SES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2010

MONTRÉAL, le 5 novembre 2010 – ACE Aviation Holdings Inc. (ACE) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le troisième trimestre de 2010.

Le 27 octobre 2009, la participation d'ACE dans Air Canada a été ramenée de 75 % à 27 % et ACE a cessé de consolider la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Air Canada. Depuis cette date, la participation d'ACE dans Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Pour ce trimestre, ACE a enregistré un bénéfice consolidé de 78 M\$. Le calcul de cette somme tient compte de sa part proportionnelle de 74 M\$ du bénéfice d'Air Canada, après régularisation, ainsi que de revenus d'intérêts de 3 M\$ principalement issus du prêt de 150 M\$ consenti par ACE à Air Canada.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, ACE a enregistré un bénéfice consolidé de 12 M\$. Le calcul de cette somme tient compte de sa part proportionnelle de 3 M\$ du bénéfice d'Air Canada, après régularisation, de revenus d'intérêts de 13 M\$ principalement issus du prêt consenti par ACE à Air Canada et des gains de 4 M\$ découlant des bons de souscription d'Air Canada émis aux termes de la facilité de crédit.

Le 3 août 2010, après le placement, par Air Canada, de billets garantis, le prêt de 150 M\$ consenti par ACE à Air Canada a été remboursé. Le produit total reçu, avec les intérêts et les frais de remboursement anticipé, s'est élevé à 156 M\$.

En date du 31 octobre 2010, l'actif net d'ACE évalué à sa juste valeur (comptabilisé selon une méthode non conforme aux PCGR d'après la valeur marchande des actions d'Air Canada détenues par ACE plutôt qu'en employant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation) s'élevait à 495 M\$, soit 15,25 \$ par action. L'actif sous-jacent d'ACE comprend :

- § une trésorerie et des équivalents de trésorerie d'une valeur de 210 M\$;
- § 75 millions d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada dont la valeur marchande était de 283 M\$ en fonction du cours de clôture à la TSX en date du 29 octobre;
- § 2,5 millions de bons de souscription pour l'achat d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix d'exercice de 1,44 \$ (1,25 million de bons) et de 1,51 \$ (1,25 million de bons) par action, qui avaient une juste valeur estimative de 6 M\$.

À cette date, les obligations nettes d'ACE s'élèvent à 4 M\$ et se composent de taxes à la consommation payables de 39 M\$, de taxes à la consommation connexes à recevoir de 37 M\$ et d'autres passifs nets de 2 M\$. Les taxes à la consommation payables de 39 M\$ comprennent les

nouvelles cotisations, actuelles et prévues, de Revenu Québec liées aux vérifications de la TPS et de la TVQ pour ACTS SEC et pour la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, relativement aux périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC par ACE en octobre 2007. Des nouvelles cotisations de 37 M\$ peuvent être recouvrées d'Air Canada et d'autres parties. De ce montant, 35 M\$ sont recouvrables d'Air Canada à la suite de sa demande de crédit de taxe sur les intrants à l'Agence du Revenu du Canada.

ACE a également déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec afin d'obtenir des certificats de décharge. ACE collabore avec les autorités fiscales dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2009. En plus des vérifications des déclarations de revenus, des vérifications relativement à d'autres impôts, y compris la TPS et la TVQ, sont en cours. Il est possible que ces vérifications concernant ACE et ses filiales entraînent de nouvelles cotisations dans l'avenir.

À l'avenir, le conseil entend étudier activement des alternatives afin de maximiser la valeur pour les actionnaires et de retourner des actifs aux actionnaires.

Pour un complément d'information sur les documents publics d'ACE, dont sa notice annuelle, veuillez consulter SEDAR au www.sedar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « prévoir », « projeter », « pouvoir », « planifier » et « estimer », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent concerner entre autres les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de risques connus et inconnus, d'incertitudes et de l'action de divers facteurs, dont le coût de l'énergie, l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, les conflits armés, les attentats terroristes, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et de comprimer les effectifs, les relations du travail, négociations collectives ou conflits de travail, les questions de retraite, les taux de change et d'intérêt, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents déposés par ACE auprès des autorités canadiennes des valeurs mobilières et, notamment, ceux qui sont identifiés à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion d'ACE de l'exercice 2009 daté du 11 février 2010, dans sa version modifiée qui figure à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion d'ACE pour le troisième trimestre de 2010 daté du 4 novembre 2010. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'ACE en date de son établissement et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, ACE n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicables.

- 30 -

Renseignements : Des Beaumont 514 205-7639

Internet : www.aceaviation.com